

Causeries sur le spiritisme

Nous avons vu, dans la dernière causerie, que le spiritisme n'est pas autre chose que l'antique magie diabolique.

Il a donc pour cause l'agent diabolique. C'est ce que nous allons démontrer.

D'abord, comment cet agent est-il introduit dans l'action ?

L'enseignement chrétien répond : par le pacte ou le contrat librement passé entre l'homme et l'esprit du mal. Cet accord, explicite ou, tout au moins, implicite, est absolument requis.

Suffit-il pour que le pacte ait lieu, que l'homme ou le démon le veuillent ?

Non, heureusement. Il faut que Dieu le permette.

Quand la permission divine est-elle accordée ?

Elle est accordée, la plupart du temps, lorsque Dieu veut punir le misérable qui commet l'attentat de vouloir se lier avec Satan, et le châtimement est précisément la permission donnée que le dessein sacrilège soit suivi d'effet.

Voici quelle est la nature du pacte.

L'homme, par exemple, se donne au démon, corps et âme, renonce à sa foi, s'engage à faire tout ce qu'il lui commandera ou l'adore comme son Dieu.

Le démon lui promet, en retour, de le favoriser dans ses ambitions, soit en lui faisant deviner des faits occultes, soit en lui faisant guérir des maladies, soit très fréquemment en l'aidant à tirer vengeance de ses ennemis.

Souvent on fixe un *signe*, et du moment où celui-ci est donné, le démon concourt par son action.

Ce signe sera, par exemple, que l'homme prononce telle formule ou accomplisse tel acte.

Le démon demeure-t-il fidèle au pacte conclu ?

Oui, ordinairement. Le mal qu'il veut à l'homme le rend fidèle. La malheureuse victime reste fidèle également, soit à cause de sa sclérotasse, soit par crainte des menaces du maître auquel elle s'est lié.

Les pactes diaboliques ne sont donc pas des contes de grand'mères. Nous citerons bientôt des faits.

D'ailleurs, c'est l'enseignement de la philosophie chrétienne. Contentons-nous de citer saint Thomas, qui affirme que la